
Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 7 juillet 2023*L'an deux mille vingt-trois et le sept-juillet à vingt heures.*

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	22

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation

03/07/2023

Date d'affichage

13/07/2023

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Absent : Bernard Jeannin.

Secrétaire de séance : Aline Louvrier.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-07-058**OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs pour la ludothèque « Ludodou ».**

Madame Isabelle CUENOT, 3^{ème} Adjointe à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse rappelle que la convention d'objectifs pour la gestion de la ludothèque de Levier avec l'association Familles Rurales est arrivée à échéance.

Dans un premier temps, elle propose d'apporter une modification au 3^{ème} article de la convention concernant les rôles, missions et tâches de la fédération vis-à-vis de l'absence de la ludothécaire en précisant « qu'en cas de non remplacement de la ludothécaire, une déduction correspondant aux heures d'absence sera effectuée ».

Madame CUENOT propose dans un deuxième temps de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans.

Exposé de Madame CUENOT entendu, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Valident la proposition de Madame Cuenot d'ajouter la modification concernant l'absence de la ludothécaire ;
- Acceptent de renouveler la convention avec l'association Familles Rurales pour une durée de 4 ans ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230707-2023_07_058-DE

